ÉCRIRE GREC EN ALPHABET LATIN : LE CAS DES DOCUMENTS PROTOBYZANTINS*

Translittérer un mot de la langue grecque dans l'alphabet, apparenté mais différent, du latin, le phénomène est aussi ancien que les contacts entre les deux langues. Les mots empruntés au grec par le latin, puis par les langues modernes en alphabet latin, en offrent de tout temps assez d'exemples. 214

Dans l'Empire romain tardif, au terme d'une longue symbiose entre les deux langues, se produisent de nouvelles formes de translittération, qui ne se limitent plus à des mots d'emprunt. Des textes littéraires en langue grecque peuvent être entièrement transposés en alphabet latin, comme le psautier l'a été au VI^e^ s.[1]. Des documents grecs utilisent à la fois les deux alphabets, non seulement pour insérer dans un contexte grec des mots ou formules de langue latine, mais pour mettre graphiquement en vedette des mots en écriture latine qui ne sont pas nécessairement d'origine latine, comme *apo upaton* pour ἀπὸ ὑπάτων.

La présente enquête, à partir d'un acte de la préfecture d'Orient, explore le domaine documentaire protobyzantin (du IV^e^ au milieu du VII^e^ s.), abstraction faite des textes littéraires, comme les Psaumes, ou paralittéraires, comme les glossaires. Elle prend en compte néanmoins la législation justinienne qui, par sa genèse, relève d'abord de la diplomatique des actes impériaux, avant d'être du ressort de la littérature juridique et de sa tradition. Afin de décrire, et si possible de comprendre, un phénomène peu remarqué mais plus répandu qu'il n'y paraît, il fallait avant tout réunir des données éparses dans diverses catégories de documents, parfois bien étudiées chacune pour elle-même, mais de nature à s'éclairer mutuellement pour peu qu'on les mette en relation. Aux procès-verbaux de l'administration (§ I et II), aux textes législatifs (§ IV et V), il y aura lieu de comparer des souscriptions (§ III et VI) et des légendes de sceaux (§ VII) – sans compter les légendes monétaires médiévales qui ne seront évoquées qu'en guise d'épilogue.

Dans un volume intitulé « bilinguisme gréco-latin et épigraphie », il était juste que l'enquête partît d'une inscription bilingue, et finît par les légendes bilingues des sceaux de plomb. Inscriptions remarquables à une époque où la place du latin n'est plus que résiduelle dans l'épigraphie des provinces hellénophones[2]. L'État protobyzantin, formellement bilingue dans ses instances les plus élevées jusqu'au début du VI^e^ s., 215

* [Paru dans *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, *Actes du colloque international*, *Lyon*, *17-10 mai 2004*, éd. F. Biville *et alii*, Lyon, 2008, p. 213-230.]

1. Le *Codex Veronensis* met en regard le texte grec des Septante, translittéré en alphabet latin, et la version latine du psautier. Sur les principes de translittération suivis par ce manuscrit, cf. *Septuagina. Psalmi cum Odis*, éd. A. Rahlfs, Göttingen, 1967, *Prolegomena*, p. 33-36.

2. Pour un aperçu d'ensemble, voir D. Feissel, *Akten des XIV. internationalen Kongresses für christliche Archäologie*, éd. R. Harreither *et alii*, Wien, 2006, p. 99-129 : « Les inscriptions latines dans l'Empire protobyzantin ».

n'avait guère pu ralentir l'effacement généralisé du latin au profit du grec dans les actes de la pratique. Témoin l'épigraphie latine en Orient qui, dès le Ve s., se réduit à quelques constitutions impériales et une poignée d'épigrammes. Or c'est au VIe s., quand le sort du latin à Byzance paraît scellé[3], qu'apparaît dans les documents le procédé de translittération qui nous intéresse. On tentera de comprendre cet apparent paradoxe et de replacer ce phénomène de mode dans le temps et le milieu, finalement restreints, où il trouve sa raison d'être.

Il s'agira d'abord d'inventorier les mots grecs en écriture latine à travers les diverses catégories de documents, ou du moins d'en donner un large échantillon. On n'insistera pas ici sur l'aspect proprement paléographique du phénomène : l'alphabet latin utilisé est une cursive commune dans les actes originaux (souscriptions de notaires, § VI), dans tous les autres cas une semi-onciale – assez peu éloignée de notre minuscule d'imprimerie. Nos remarques porteront davantage sur des questions d'orthographe nées de la différence des deux systèmes phonétiques, et sur des habitudes de translittération parfois assez éloignées de la norme scolaire.

I. Un procès-verbal de la préfecture d'Orient (Constantinople, 533)

Une inscription découverte à Didymes, et publiée depuis peu[4], reproduit un procès-verbal de la préfecture du prétoire d'Orient, daté de Constantinople, le 2 avril 533. Par quantité de détails graphiques, cette copie lapidaire s'avère une réplique scrupuleuse de l'original manuscrit rédigé dans la capitale, dont la pierre reflète jusque dans le détail les particularités d'écriture et de mise en page. Entre autres singularités, les noms et les titres du préfet d'Orient[5] se présentent en langue grecque, mais en alphabet latin (sauf deux ou trois caractères grecs). Des deux occurrences du protocole préfectoral, la première est la plus complète[6] :

Fl. Mariano<s> Micael. Gabriel. Arcangel. Ioannes o megalopr. eparc. ton ier. pr. to β ce apo ὑp(aton), F<l>. F<a>ustos, Fl. Bonos d(ixerunt).

216 Abstraction faite du verbe final en latin, du chiffre d'itération déjà grec, et en traitant comme grecs tous les noms abrégés, on peut par une translittération inverse[7] restituer le texte grec de ce protocole :

3. À l'exception de l'épigraphie monétaire protobyzantine, qui restera strictement latine jusqu'au milieu du VIIe s. Sur les légendes grecques en caractères latins, caractéristiques du monnayage byzantin du VIIIe au Xe s., voir ci-dessous n. 89-90.

4. D. Feissel, *Chiron* 34, 2004, p. 285-365 [ici article XII]. Sur la translittération des noms et titres grecs en alphabet latin, on a donné *ibid.*, p. 295-298, une ébauche de la présente étude.

5. Ce n'est autre que le fameux Jean de Cappadoce, accompagné ici de ses collègues Faustus et Bonus, préfets respectivement d'Italie et d'Illyricum (*op. cit.*, p. 333-338).

6. *Op. cit.*, p. 299, l. 42-44. La seconde occurrence, l. 46-47, abrège la nomenclature du préfet Jean (trois de ses noms sont omis) et présente un mélange de langues et d'alphabets à peine différent du précédent : *Fl. Marianus Ioannes o megalopr. eparc. ton ier. pr. to β ce apo ὑπ(άτων), Fl. F<a>ustos, Fl. Bonos d(ixerunt).*